

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD**

**PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-498-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT
DE ZONAGE 2017-498**

ATTENDU la volonté du Conseil municipal d'augmenter la superficie minimale des lots dans le secteur du lac Pelletier

ATTENDU la volonté générale du Conseil de favoriser l'implantation de maisons de plus de 55 m² dans le secteur de Laurentian Acres;

ATTENDU l'entrée en vigueur du règlement de zonage 2017-498 le 12 décembre 2017;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller, monsieur/madame [REDACTÉ] et résolu à l'unanimité des conseillers, que le premier projet règlement n° 2018-498-1 amendant le règlement de zonage numéro 2017-498 soit adopté par résolution et que soit décrété et statué ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

La grille des usages et normes H-80 (Bassin du lac Pelletier), partie de l'annexe 2 du règlement de zonage n° 2017-498, est modifiée pour augmenter la superficie minimale d'un lot à 10 000 m² plutôt que 7 500 m².

ARTICLE 3

La grille des usages et normes H-39 (Lac Laurel), partie de l'annexe 2 du règlement de zonage n° 2017-498, est modifiée pour augmenter la superficie d'implantation au sol minimale à 55 m² plutôt que 35 m².

ARTICLE 4

La grille des usages et normes H-40 (Milette), partie de l'annexe 2 du règlement de zonage n° 2017-498, est modifiée pour augmenter la superficie d'implantation au sol minimale à 55 m² plutôt que 35 m².

ARTICLE 5

La grille des usages et normes H-41 (Rivière-Perdue (Est)), partie de l'annexe 2 du règlement de zonage n° 2017-498, est modifiée pour augmenter la superficie d'implantation au sol minimale à 55 m² plutôt que 35 m².

ARTICLE 6

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

François Ghali
Maire

Sophie Bélanger
Directrice générale
et secrétaire- trésorière

Avis de motion :

Adoption du 1^{er} projet de règlement :

Affichage et publication de l'avis public :

Consultation publique :

Adoption du second projet de règlement :

Avis aux habiles à voter (demande de registre) :

Adoption du règlement :

Entrée en vigueur :

Avis d'entrée en vigueur :